



ELE programme électricité 5295

PLAN DE COURS
Domotique et téléphonie
Module #19

Enseignant : Dany Latour	Module : 19	Code du module : 283578	Durée : 120 H
Tél : 450-565-0006 ext 7461	Courriel : latourd@cssrdn.gouv.qc.ca	Date : Du 12 Avr au 5 Mai 2023	

1) Consigne particulière :

- Compléter la fiche d'Autoévaluation suite au montage des exercices pratiques.
- 15 minutes avant la fin du cours, ranger les aires de travail personnel et commun
- Respect des normes et conventions
- Respect des règles de santé et de sécurité. Le port de botte de sécurité est obligatoire en tout temps dans le département. Le port des lunettes de sécurité est obligatoire en tout temps en atelier.

2) Contexte de réalisation :

- Pour des systèmes domotiques commandant des systèmes de chauffage, d'éclairage, d'alarme intrusion, d'alarme incendie, d'intercommunication, de carillon et de surveillance vidéo déjà installés.
- À l'aide d'un plan et d'un devis, du matériel, d'instruments de mesure, de l'outillage requis, de l'équipement de protection individuelle et de manuels des fabricants.

3) Objectif de comportement :

- **Lire et comprendre les objectifs de comportement dans le guide d'apprentissage CEMEQ P2**

4) Présentation des travaux :

- La présentation des travaux d'exercice pratique et des exercices théoriques doit être propre et soignée.
- **Les travaux jugés trop brouillons seront refusés.**

5) Autorisation d'enregistrement :

- Une étudiante ou un étudiant qui veut enregistrer (audio, vidéo ou photo) un cours ou une partie de cours doit obtenir au préalable l'autorisation de la personne responsable du cours. Cette exigence est en concordance avec la Charte des droits et libertés de la personne, le Code civil du Québec et la Loi sur le droit d'auteur.

6) Inscription dans Moodle CSRDN:

- Vous devez vous inscrire sur Moodle CSRDN et vous inscrire dans le cours Domotique sous l'onglet : CEP , 5295 – Électricité , compétence 19 Domotique et téléphonie .

7) Validation et engagement de la compréhension du plan de cours, des règles générales et des règles de classe :

- Compléter le quiz : Questionnaire sur le plan de cours et règlement sur Moodle , dans l'onglet Jours 1 . Vous devez avoir un résultat de 100%.

8) Préalables :

- Notions de logique (module 14)
- Notions de câblage structuré (module 17)
- Notions d'utilisation de l'outillage

9) Méthodes et activités pédagogiques :

- Exposés théoriques
- Démonstration
- Modelage sur le raccordement des dispositifs
- Travaux individuels et en équipe
- Exercice pratique.
- Exercice de connaissances pratiques.
- Activités d'évaluations
- Activité et évaluation sur Moodle CSRDN

10) Matériels et équipements obligatoires :

- Crayon a mine, efface, crayon encre bleue, calculatrice
- Multimètre
- Outillage manuel

11) Matériel fourni par le centre :

- Note de cours et manuel technique
- Guide d'apprentissage CEMEQ
- Matériel pour exercice pratique
- Outillage spécialiser

12) Documentations :

- Cahier de l'élève
- Code électrique
- Photocopies des exercices pratiques
- Catalogues des manufacturiers
- Feuilles d'installation des fabricants
- Document technique sur Moodle CSRDN

13) Évaluations en aide à l'apprentissage

- Évaluations formatives
- Exercices pratiques
- Quiz et activité sur Moodle
- Les évaluations seront administrées en cours d'apprentissage afin de vérifier la maîtrise des savoirs acquis et le niveau de développement de la compétence. L'élève qui n'aura pas atteint le niveau de performance attendu lors de ces évaluations devra effectuer des activités de récupération avant d'être admis à l'évaluation aux fins de la sanction.
- Des évaluations formatives et des laboratoires liés aux activités pratiques seront utilisés afin de mesurer le degré d'apprentissage des compétences.

14) Évaluation aux fins de la sanction

- Avoir réussi les activités en aide à l'apprentissage
- Afin de pouvoir se présenter à l'évaluation sommative, l'élève devra démontrer sa compétence sur tous les éléments prévus au module
- Seuils de réussite : 80%
- Les dates de passation d'examen peuvent varier selon le déroulement du module.
- Le choix des candidats pour les dates prévues de l'évaluation sommative est à la discrétion de l'enseignant.

15) Modalité de reprise :

- Lors d'un échec à l'évaluation de sanction ou du non-respect des conditions d'admissions à l'évaluation de sanction, un plan personnalisé de récupération devra être déterminé entre l'élève et l'enseignant. Ce plan devra inclure les activités d'apprentissages obligatoires, les dates de réalisation ainsi que la date prévue pour la reprise de l'évaluation.